



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre datée du 14 juin 2016 (S/2016/569), dans laquelle j'ai informé le Conseil de sécurité de l'agression militaire commise par le Gouvernement éthiopien contre l'Érythrée dans le secteur de Tsorona le 12 juin 2016 au matin, et dans laquelle j'ai demandé, au titre des articles 34 et 35 de la Charte des Nations Unies, une réunion d'urgence du Conseil. Encouragé par le silence du Conseil sur cet acte illégal, le Gouvernement éthiopien prépare une vaste offensive militaire et envisage une véritable guerre d'agression contre mon pays.

La politique ouvertement belliqueuse de l'Éthiopie envers l'Érythrée et son occupation du territoire érythréen souverain, notamment de la ville de Badme, constituent une menace contre la paix et la sécurité régionales et internationales dans la Corne de l'Afrique et dans la région de la mer Rouge. Elles constituent également une violation du droit international et de la Charte, qui requiert de toute urgence l'attention du Conseil de sécurité. Il est plus approprié et moins coûteux de prévenir une crise que d'y faire face.

Je demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de se réunir d'urgence conformément aux articles 34 et 35 de la Charte. J'ai également l'honneur de demander, en application de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, qu'un représentant du Gouvernement érythréen puisse participer à cette réunion et y faire une déclaration.

Vous trouverez ci-joint trois communiqués de presse publiés par le Ministère érythréen de l'information sur les actes belliqueux commis par l'Éthiopie*.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de ses pièces jointes et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Girma Asmerom **Tesfay**

* Ces documents peuvent être consultés dans les archives du Secrétariat.

